

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fais parvenir ma contribution **contre** le projet de 67 hectares de panneaux photovoltaïque sur les communes de Parnay/Dun-sur-Auron.

Habitante de Parnay depuis 20 ans, je constate de jours en jours un changement dans ma commune. Je parle d'arbres coupés, allées de bois s'élargir, accès au champs réalisés « furtivement » ; nous sommes entre 2021 et 2023...Jusqu'à ce jour du mois de mars 2023 lorsqu'une de mes connaissances m'interpelle et me parle de ce fameux projet. Je comprends donc ce qui se passe.

Ah ! Et j'allais oublier les 2 étangs vidés en ce début d'année 2024...

M. Crépin maire de ma commune (Parnay) disait, il y a quelques années « il fait bon vivre à Parnay ». Lui et son conseil municipal (4 personnes favorable à ce projet - 2 personnes contre- 1 abstention) ont décidé que cette tranquillité devait s'arrêter. La vie de 60 habitants, la biodiversité, la vie des cervidés ainsi que l'impact visuel (plus d'horizons mais du grillage avec des haies) est devenu subitement beaucoup moins importante pour la mairie de Parnay ? M. le maire a lui-même fait une demande de permis de construire de plus de 11,5 hectares de ses terres cultivables !!!

Les parnaysiens font-ils partis des 250 moutons prévus pour ce projet ?

Pourquoi sous-estimer l'importance des conséquences du projet sur l'environnement et la commodité des habitants ? Le dossier parle de parcelles, d'hectares, de moutons et nous les parnaysiens qui se retrouve au cœur de ce projet ? Pas une seule fois nous ne sommes pris en considération. On veut quand même entourer nos maisons de panneaux photovoltaïque de 3,3 mètres de haut maximum !!!

N'oublions pas que M. le maire n'a pas prévenu ses administrés avant de présenter le projet dans sa totalité. Il sait nous réunir 2 fois par an (noël et 14 juillet) et ne le fait pas pour un changement de cette ampleur ? En mairie ce projet a débuté fin 2019 puis présenter aux habitants début mars 2023 !!! On ne parle pas de nouvelles habitations (qui auraient été les bienvenus) mais de destructions de la nature et d'un véritable changement pour notre quotidien.

Il est tellement plus facile de vouloir, de voter et de créer un tel projet lorsque l'on vit à plusieurs km de celui-ci. Et oui parce qu'en plus, tous les protagonistes de cette superbe initiative ne vivent pas à Parnay. On veut bien en récolter les avantages mais pas les inconvénients. On dépose les panneaux et on s'en va !!! Mais pas nous, nous vivons à Parnay !!! Au final ne seraient-ce pas eux les Nimby ? (Nimby = acronyme tiré de l'anglais traduit par « pas dans mon arrière-cour » ou « pas dans mon jardin » ou « surtout pas chez moi ».)

On négocie avec des agriculteurs qui ont parfois beaucoup de mal à vivre de leur activité, ils placent d'immenses espoirs financiers dans les projets agrivoltaïque. Bientôt on aura plus d'agriculteurs mais des gardiens de parc photovoltaïques qui enlèveront les mauvaises herbes !!!

Devant l'afflux et l'appétit foncier des développeurs de l'énergie solaire, l'agrivoltaïsme inquiète. Le foncier agricole représente un immense stock de surfaces planes et sans obstacles avec une topographie propice au développement de projet sur des dizaines d'hectares ce qui est très rentables.

Les terrains civiles ou militaires, les infrastructures routières ou aéroportuaires désaffectées sont autant de possibilités de capter l'énergie solaire dans tous les territoires. Il faut juste que le gouvernement coordonne les efforts entre ministère, armée, transports, industrie, économie, ça s'appelle l'aménagement du territoire

Il n'y a aucune urgence à mettre des panneaux solaires dans les champs.

Je ne suis pas contre l'énergie verte mais pourquoi créer une centrale photovoltaïque sur un terrain faunistique et floristique et si proche des habitations ?

D'ailleurs, la **MRAE** qui émet un avis défavorable constate que « le niveau de qualité de **l'évaluation environnementale** est l'un des plus **faible** constaté par l'autorité environnementale alors que ce projet de parc photovoltaïque est l'un des plus étendus qu'elle ait eu à examiner. » Sept recommandations figurent dans le corps de l'avis. **Pourquoi** « balayer » cette évaluation ?

De plus, je note que la **CDPNAF** a conscience, et je cite, que « ce projet de parc photovoltaïque qui sera clôturé et situé en périphérie d'une zone très boisée (massif de Beauséjour) aura un **impact négatif** sur l'équilibre **agro-sylvo-cynégénique** à cause de la perte de surface enherbée favorable à l'alimentation des cervidés du secteur (ce qui augmente la pression du gibier sur les autres parcelles alentours). » **Pourquoi** cet impact négatif n'est-il pas pris en compte ?

La **chambre d'agriculture** émet également un **avis défavorable**. Le projet n'est pas dans le respect du Grenelle de l'environnement et de la charte Agriculture-Urbanisme-Territoire. « La majorité des parcelles envisagées sont déclarées à la **PAC depuis moins de 10 ans...** » De plus concernant « le projet de production agricole type pâturage d'ovins...ne montre aucune étude économique ni d'étude technique agricole réel et fondé. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas considérer pleinement cet argument. » **Pourquoi** ces arguments ne sont pas pris au sérieux ?

Cette compensation agricole de type ovin ne serait-elle pas un leurre afin que ce projet photovoltaïque passe en projet agrivoltaïque ? On peut se poser la question. Nous avons un agriculteur en attente d'une formation pour devenir éleveur, locataire de futurs panneaux solaires plus toutes les aides qui vont avec. Ce qui ne passe pas inaperçue aux yeux de la DDT qui je cite « La DDT commence à remettre en causes les **montages** qui sont réalisés **uniquement** pour **démultiplier les primes** à percevoir. »

Toutes ces remarques ne prouvent-elles pas que ce projet est fragile ?

En ce qui concerne le promoteur JPEE, j'ai envie de dire « encore » !!! Le même type de projet est en train de voir le jour à 8,5km (Arpheuilles) de Parnay. On peut se poser la

question de l'avenir sur le tourisme dans notre région. Promeneurs, randonneurs, vététistes, tous nos parcours de randonnées vont être impactés par ce projet. Quelle est la compensation de cette perte ?

A l'heure actuelle y a-t-il un contrat pour garantir les résultats **finals** du parc paysager proposer ?

Le gouvernement a fixé un objectif ambitieux en ce qui concerne le photovoltaïque. Mais à quel prix ? Et surtout gardons les yeux ouverts et ne nous y trompons pas. Ce genre de projet est le **détournement** de directives gouvernementales pour le profit d'une poignée de personnes.

Préserveons l'identité de Parnay !!!

SD